Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OCEANIC OPPORTUNITÉS MONDE

FCP

Ce FIA est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0013184637 - Oceanic Opportunités Monde

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 70% MSCI World All Countries ; 30% ICE BofAML Euro Broad Market Index. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Politique d'investissement : la stratégie du FCP est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs en direct ou via des OPC (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif), cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :
- de 50% à 100% de l'actif net, exposition actions (dont un investissement de 0 à 30% de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 30% de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit directement, soit via des OPC actions) ;
- de 0 à 50% de l'actif net, investissement en obligations ou en OPC obligataires (les obligations spéculative/high yield, notées ainsi par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, sont autorisées à hauteur de 20% maximum de l'actif net) ou en OPC majoritairement investis en obligations convertibles ;
- de 0 à 50% de l'actif net, investissement en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme.
Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés par le service de la stratégie et des anticipations du gérant.
La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le FCP est gérée est de -5/+8.
Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct le gérant pourra investir dans tous types d'obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée ni zone géographique prépondérante. Le gérant pourra investir aussi bien dans des obligations notées investment grade (notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), que dans la catégorie spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), ou en OPC spécialisés high yield et/ou dans des obligations non notées par une agence de notation dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Coco Bonds).
La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (principalement performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment le savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).
Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, de taux et de change.
Le portefeuille peut être investi :
- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en titres d'OPCVM de droit français ou européen, de fonds d'investissement à vocation générale et de fonds professionnels à vocation générale s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- à hauteur de 30% maximum de l'actif net en placements collectifs français, en FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou en fonds d'investissement répondant aux 4 critères définis à l'article R214-13 du Comofi.
Le FCP peut également investir son portefeuille à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des parts ou actions d'OPC visés à l'article R214-32-19 du Comofi.
Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Information Benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 4 **5** 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	1,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	3,02%*
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

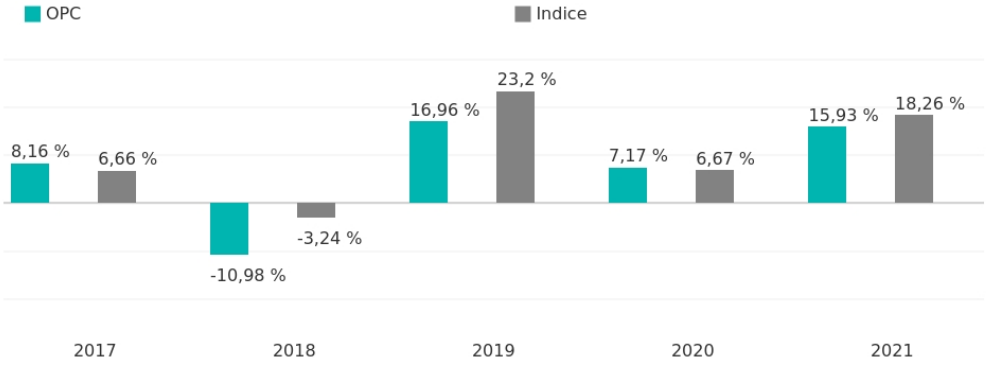

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 13/07/2016

Devise : EUR

Indicateur de référence :
70% MSCI World All Countries ; 30% ICE BofAML Euro Broad Market Index
L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Jusqu'au 30/05/2017 : 75% MSCI World All Countries ; 25% Euro MTS Global
Jusqu'au 31/05/2021 : 75% MSCI World All Countries ; 25% ICE BofAML Euro Government Index
à compter du 01/06/2021 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Nature des souscripteurs à qui le produit est destiné : Tous souscripteurs et plus particulièrement destiné aux compagnies d'assurance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **07/09/2022**.